



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

L'An deux mil seize, le dix-sept juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix juin deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,
Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,
M. Michel LE GOFF, excusé, qui a donné procuration à Mme Denise DECHERF.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2016.

DEL 17.06.2016-048 : Réseau de chaleur bois-énergie – approbation du projet et sollicitation du fonds de soutien à l'investissement public local

La commune de Bannalec souhaite réaliser l'installation d'une chaudière bois avec réseau de chaleur pour chauffer des bâtiments lui appartenant (mairie, école élémentaire, cantine), le collège public, l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ainsi que l'école privée Notre-Dame. La commune est porteur du projet et maître d'ouvrage de l'opération.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de territoire et l'existence d'une filière locale bois-énergie structurée sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif.

Les caractéristiques techniques principales du projet sont les suivantes :

Chaufferies bois :	Environ 500 kW
Combustible :	Plaquettes de bois naturels de 20 à 40 % d'humidité sur brut
PCI du bois moyen :	3 500 kWh/tonne entre 25 et 30% d'humidité
Silo enterré :	100 M3 utile
Extracteur en fond de silo :	Système désilage rotatif avec bras de 6 m de diamètre
Énergie d'appoint :	Gaz naturel
Chaudière(s) d'appoint réseau :	800 kW
Consommation prévisionnelle de bois :	425 tonnes par an environ avec une humidité : 25-30%
Livraison par camion de 30 m³ :	1 livraison par quinzaine en moyenne sur la saison de chauffe
Réseau de chaleur :	2*755 mètres linéaires
Besoins chaleur :	1 066 MWhu
Densité de réseau :	1,41 MWhu/ml

Impact environnemental annuel :

- 425 tonnes de bois utilisées/an
- 84 Teps substituées/an
- 250 tonnes de CO2 évitées par an

Impact en termes d'emploi local : environ un mi-temps pour l'exploitation de la chaufferie et la production et la livraison des plaquettes bois-énergie.

Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et SPS compris, le total de l'investissement est évalué à 743 000 € HT.

Un tel montant appelle nécessairement la recherche de partenariats financiers. Ainsi le plan bois-énergie Bretagne (Département et Région) ainsi que le fonds de concours économie d'énergie de Quimperlé communauté seront sollicités.

Le maire informe l'assemblée délibérante que le gouvernement a décidé de soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités, grâce à un fonds de soutien de 800 millions d'euros. Cette mesure vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Une des thématiques retenues est la transition énergétique. A ce titre, le fonds a, comme le prévoit la circulaire préfectorale, vocation à financer les investissements locaux en faveur de la production d'énergies renouvelables dont le bois-énergie.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financier	Dispositif	Montant (€)
Région et Département	Plan bois-énergie Bretagne	86 625
Quimperlé communauté	Fonds de concours Economie d'énergie	24 825
Etat	FSIL	371 500
Commune de Bannalec	Financement propre	260 050
TOTAL		743 000

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve le programme de travaux ainsi que son plan de financement.

Sollicite une subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et SPS inclus) soit 371 500 €.

S'engage à ce que les travaux ne soient pas commencés avant que le dossier ne soit reconnu complet.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.



DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

21 JUIN 2016

1911
1912
1913
1914
1915
1916

1917

1918
1919
1920
1921
1922

1923

1924
1925
1926
1927
1928

1929

1930

1931

1932

1933

1934



1935
1936
1937
1938
1939
1940